COMMUNE DE ANGS Y **AVIS DU MAIRE** Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1) Commune Année CONCERNANT DEMANDE DE : DEPOSEE EN MAIRIE LE : Mr Permis de construire ☐ Certificat d'urbanisme 1/1/2/2012/2 ☐ Déclaration préalable ☐ Permis d'aménager □ Permis de démolir NOM, PRENOMS TOTAL ÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE PAR ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 74, LIEUTENANT DE NONTCARBIER ~ RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) ZA 33 HABITANT À TECHNOPARC DE MAZGRA CSLOOSS 3150 BENERY ZA 32 ADRESSE DU TERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) SURFACE DU TERRAIN POUR UN 9184 na **PROJET** 64320 Ancosy SITUÉ À 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT SI DOCUMENT D'URBANISME (POS. PLU, CARTE COMMUNALE : ☐ EN ZONE URBANISABLE ☐ EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE: ZONAGE SITUATION DU SANS DOCUMENT D'URBANISME : **PROJET** ☐ DANS UNE PARTIE URBANISÉE ☐ DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÉRE I TERRAIN AGRICOLE ☐ ESPACE BOISÉ ☐ AUTRE Y A T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ? □ NON NATURE DES NUISANCES : APPRECIATION DISTANCE: DES RISQUES LE TERRAIN EST-IL SITUE DANS UN SECTEUR A RISQUES ? □ oui □ NON NATURE:.... LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? □ oui ☐ NON HISTORIQUE • SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS :..... 2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES prise en charge desservi : canacité Sera desservi ? non Ionqueur **ÉQUIPEMENTS PUBLICS** avant le nom du concessionnaire insuffisante suffisante OUI OUI NON (3) Eau potable Assainissement eaux usées (2) Assainissement eaux pluviales

П

П

П

Électricité BT

Voirie publique

Sécurité incendie

Voirie privée

П

П

П

П

⁽¹⁾ Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

⁽²⁾ Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

⁽³⁾ Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTI	CIPATIONS D'URBANISME		
LE PROJET SUSVIS	DÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?	□ oui	П иои
	UR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du :ue liée au projet en date du	(à joindre pour chaque projet)	
☐ ÉQUIPEMENT PROF	PRE (Art. L. 332-15.3), joindre l'accord du demandeur		
☐ ÉQUIPEMENT PUBL	IC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)		
1	L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2) du :		
1	ÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9)		
☐ PARTICIPATION DU	CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)		
	JR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)		
Délibération en date o	lu Montent :		
4. FISCAI	LITE		
APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL			
Instituée par délibération e	n date du :	EMENTS RÉALISÉS PAR LES O	RGANISMES H.L.M. ?
5. AVIS S	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION		
	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES,	CLÔTURES):	
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	SON INTÉCRATION DANS L'ENNIDONNEUENT (DI ANTATIONE ET AMÉMOCIALENT DES ASS	NADON .	
	SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABC	orus):	
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?		
	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?	-	
ACCES	OBSERVATIONS:		
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE		
6. AVIS D			
Jus ce con	LE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU): Rech de Cr. Le energet que lous fractions ABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS	DATE:	
DEFAVORA	ABLE (INDIQUER LES MOTIES COMPTE TENU DES OBSERVATIONS	12.01. 2	13
FIGURANT	AUX RUBRIQUES CI-DESSUS):	LE WAIRE	DE AD
1		Pro	R.F. Manital